

# La révision du plan local d'urbanisme adoptée

La révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) applicable sur le seul territoire de Saint-Germain-en-Laye a été définitivement adoptée lors du dernier conseil municipal. Seules 5 voix se sont élevées contre.

Lors du dernier conseil municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, les élus ont eu, entre autres, à se prononcer sur l'approbation de la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU). Lancée en décembre 2015 pour prendre en compte les évolutions réglementaires et pour fixer les prochaines grandes orientations d'aménagement et de programmation, celle-ci a fait l'objet d'un projet arrêté en conseil municipal en juin 2018 avant d'être soumis à enquête publique.

À l'issue de cette période de consultation et du travail du commissaire enquêteur, chargé de faire remonter ses observations, il ne restait plus à la Ville qu'à éventuellement modifier son projet et à le faire adopter par le conseil.

## « Renforcer les protections relatives au patrimoine bâti »

« Il y a eu le temps des idées, le temps de la concertation, du travail et c'est aujourd'hui le temps de la décision, a souhaité indiquer le maire de Saint-Germain-en-Laye, Arnaud Péricard en introduction. Tout au long de ce processus, nous avons toujours avancé en transparence



Le texte de la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) a été approuvé par le conseil municipal.

et en concertation tant vis-à-vis de nos administrés que de tous les élus. Dans ce nouveau PLU, nous avons eu à cœur de renforcer les protections relatives au patrimoine bâti et naturel tout en n'hypothéquant pas l'avenir de notre commune. Un PLU, c'est un texte d'équilibre, aussi parfois de compromis. C'est un texte qui est compliqué, qui doit intégrer un certain nombre de paramètres notamment techniques et politiques. Je crois qu'entre le respect de notre patrimoine auquel je suis particulièrement attaché et le nécessaire renou-

vellement urbain circonscrit à quelques zones, ce texte a atteint cet équilibre. »

Le maire a aussi souhaité rappeler que dans le cadre de cette révision, la municipalité avait organisé 20 réunions avec les élus, dont 8 avec les oppositions, sur un total de 47. « Les avis des personnes publiques ont tous attesté de la qualité de ce document. »

## « Il n'y a pas eu d'étude de circulation »

Après la présentation du document par Marillys Macé, l'adjointe en charge de l'urbanisme,

Monique Dumont conseillère du groupe d'opposition « Agric pour Saint-Germain-en-Laye », a expliqué tout le mal qu'elle en pensait.

« Non ce PLU n'est pas un bon PLU, la Mission régionale de l'autorité environnementale a relevé bien des insuffisances concernant les pollutions... la Ville n'en a pas tenu compte, a-t-elle noté en commentaire sur la page Facebook du maire qui se félicitait de l'adoption du texte avec seulement 5 voix contre, le lendemain du conseil. De même, il n'y a pas eu d'étude de circulation (demandée par

le commissaire enquêteur) pour faire le point et prévoir ce que cela deviendra avec 5 ou 6 000 habitants en plus en 2030, sous prétexte qu'une partie de la circulation est de transit et que le Tram 13 va tout résoudre ce dont on peut douter. »

Son colistier, Patrick Lazard, a expliqué quant à lui que « malgré tous les efforts et les avancées », son groupe ne pourrait pas voter cette délibération. « Ce n'est pas une sanction vis-à-vis de la majorité. C'est plus certains regrets vis-à-vis de considérations en matière de santé humaine qui ne sont pas suffisamment prise en compte dans ce PLU. »

## « Immense travail effectué depuis 2 ans »

Pierre Camasses du groupe d'opposition « Saint-Germain autrement » a constaté « l'immense travail effectué depuis 2 ans » et a indiqué que son groupe donnerait un avis favorable tout en faisant une recommandation : « Pour protéger le centre-ville et le rendre plus accessible aux circulations douces et aux piétons, notre groupe recommande de rendre pérenne le sens de circulation mis en place principalement pour les journées

du patrimoine ».

Didier Rouxel, du groupe d'opposition « Saint-Germain fait front » à la mise en œuvre de ce PLU a souhaité indiquer que l'accueil de 6 000 habitants supplémentaires qu'impliquait ce PLU dans les années à venir, ne correspondait pas, à ses yeux « pas à un cadre de vie et à une qualité de vie. » Il votera contre

Daniel Level, maire de la commune déléguée de Fourqueux, est intervenu le dernier pour expliquer que sa commune avait été présente tout au long de ce travail de débat en tant que « personne publique associée » et préconisé « de jouer collectif » avant d'indiquer qu'il voterait ce PLU.

## Le groupe Nef s'abstient

Sachant que cette délibération ne s'appliquait qu'au seul territoire saint-germanoïse, les membres du groupe « Nouvelle énergie pour Fourqueux » (Nef), par la voix de Yann Morvan, avaient, quant à eux, fait savoir qu'ils s'abstiendraient sur cette délibération « par respect pour les habitants de Saint-Germain et par honnêteté intellectuelle ».

Philippe Roudeillat